



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon, et l'ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Avenir de la langue française

Journal de l'association *Avenir de la langue française*

n°83 – septembre 2024

Association créée en 1992, membre de la conférence des OING et OSC de la Francophonie

L'Édito d'Albert Salon

Le sommaire est en page 3

Un Sommet de la Francophonie dans quelle France ?

Le XIX^e Sommet de la Francophonie se tiendra en octobre en France, le 4 à Villers-Cotterêts, le 5 à Paris. Au terme d'échéances politiques et culturelles importantes pour nous et d'élections européenne et législative cruciales. Elles devraient s'imposer à l'État régalien, ainsi qu'à nos principaux médias.

Le Président de la République n'a-t-il pas prôné une « Francophonie d'action ; loin du « ronron des sommets ? » Or, après 7 ans, ce **pouvoir exécutif** laisse – hormis la Cité internationale de Villers-Cotterêts – un champ de ruines dans les fondamentaux langue française et Francophonie. L'exemple le plus désastreux fut en 2020 la complicité française dans le 1^{er} coup d'État de Mme Ursula von der Leyen : « l'anglais, langue commune » post-Brexit, de la Commission européenne suivie par le Parquet et la Cour des Comptes de l'UE!). Le **pouvoir judiciaire**, quant à lui, a très bien protégé le premier contre nos recours. Et nos levées de boucliers furent occultées par les grands médias en connivence. Nous sommes donc aujourd'hui devant l'urgence d'une intervention du **pouvoir législatif**, le seul régalien susceptible de compenser les forfaits des deux autres.

Il se trouve que les législatives de 2022, plus encore celles de 2024, et la dispersion-évasion de feu la « majorité présidentielle », favorisent une affirmation plus forte du Parlement dans le régalien. A fortiori dans notre domaine censé être le plus consensuel du régalien... « C'est un rempart que notre... » langue française ; sans préjudice de nos langues régionales ! Les Québécois s'en sont emparés en 1977 dans leur forte loi 101 sur le français. Nous nous en étions inspirés (en moins bien) dans la loi Toubon de 1994. Inspirons-nous aujourd'hui de leur nouvelle loi 96 votée le 24 mai 2022, loi 101 modernisée et très renforcée !

Depuis deux ans, le Haut Conseil international a travaillé pour répondre au ministre québécois Simon Jolin-Barrette, porteur de la loi. Le 24 juin 2022, invité par l'Académie française sous la Coupole, il y lança au nom de son gouvernement, devant académiciens, invités politiques, et media, un appel fraternel vibrant à un **sursaut** analogue de la France. Depuis deux ans, le Haut Conseil a suggéré aux députés et sénateurs français deux actions très liées :

- créer un **Réseau transpartis de parlementaires français en action pour la langue française et la Francophonie** ;
- déposer sur le Bureau de chaque Chambre une **proposition de « loi Toubon » modernisée et considérablement renforcée**. Le Haut Conseil a pu récemment soumettre à plusieurs dizaines de parlementaires ayant manifesté quelque intérêt une ébauche complète* mise en forme juridique par M. Olivier Gohin, professeur de droit public et constitutionnel à la Sorbonne.

Le Haut Conseil présentera l'état d'avancement de ces deux actions politiques concrètes du pouvoir législatif en octobre à l'occasion du Sommet et d'autres manifestations associatives, à mettre en face du programme de l'exécutif. Celui-ci risque en effet d'être critiqué du fait de la déshérence du français en France, de la rupture de liens traditionnels avec plusieurs États africains francophones (sahéliens...) Du fait aussi d'une étrange contradiction, source d'éventuelle dérision, **si** l'annonce se confirmait qu'une intéressante institution de recherche linguistique européenne que le gouvernement français désire héberger dans la Cité internationale de la langue française, y imposait, comme prévu à ce stade, l'anglais comme langue de travail (cf. le communiqué de presse en p. 5).

Français, au sursaut ! L'inquiétante conjoncture politique actuelle peut aussi offrir une fenêtre de tir. Saisissons l'opportunité ; **c'est le moment !**

Albert Salon

**ALF est prête à envoyer ce texte gracieusement à tous ses membres à jour de leur cotisation, qui en feraient la demande à notre secrétariat : avenirlf@laposte.net*

Sommaire

Éditorial		Dossier : politique culturelle française à l'étranger	16
- Un Sommet de la Francophonie dans quelle France ?	1	- Le mythe de l'horreur coloniale au sud du Sahara	16
Sommaire	3	- Comment faire de la Francophonie économique un réel vecteur d'influence et de croissance ?	21
Vie de l'association	3	- L'édition au Maroc	27
- Par Catherine Distinguin	3	- L'AN condamne à l'unanimité l'idée de rendre le Québec bilingue	28
Français et francophonie dans les institutions	4	- Le Président des États-Unis ose critiquer la protection législative du français au Québec	29
- Les urgences françaises en vue du XIX ^e Sommet de la Francophonie	5	Brèves	30
- À la Cité de la langue française, Gallimard présente sa Pléiade de la Pléiade	7	- La question de la langue selon Antonio Gramsci	30
- Lettre du HC à Gabriel Attal	8	- Indications complémentaires sur le XIX ^e Sommet de la Francophonie des 4&5 octobre 2024	31
- L'Académie de la Carpette anglaise	9	- La résistance du Québec	31
- Bernard Pivot, le magicien des mots	10	Courrier des lecteurs	31
- Comment expliquer le succès des chansons françaises dans le monde ?	11	- Au-delà des incertitudes électorales	31
- L'impact de la loi Toubon sur la musique française	13	Parutions signalées	32
- Visite du ministre de la Culture du Luxembourg à Villers-Cotterêts	15	- <i>Philippe Rossillon, pionnier de la Francophonie</i>	32

<p>Directeur de la publication et président d'honneur de l'association : Albert Salon</p> <p><i>Anciens présidents : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin (président d'honneur), Philippe Kaminski.</i></p> <p>Comité de rédaction : Jean-Louis Chédin, Catherine Distinguin, Laure Fouré, Albert Salon, Nicolas Terver.</p> <p>Secrétaire de rédaction : Chrystel Guène</p> <p>Adresse de gestion : M.D.V.A du 12^e, 181, avenue Daumesnil 75012 Paris/Tél. : 06 59 74 72 82</p>	<p>Site internet : www.avenir-langue-francaise.org courriel : avenirflf@laposte.net</p>
	<p>ISSN 1290.6263 Dépôt légal à parution</p>
	<p>Imprimé par l'ESAT-Montbard Adhésion à l'association : 40 euros (abonnement au bulletin inclus) Vente au numéro : 3 €</p>

Vie de l'association

Parmi les activités de ces derniers mois et précisément depuis le printemps, *ALF* a eu à déplorer le manque d'intérêt de l'ensemble des candidats aux élections européennes à qui nous avons écrit pour leur demander de s'engager afin que soit défendu et respecté l'emploi de la langue française très malmenée à la Commission européenne. Sur les trente-huit têtes de listes consultées à cet effet, nous n'avons obtenu qu'une seule et unique réponse d'engagement émanant de la liste VIA, menée par Jean-Frédéric Poisson. La lecture attentive des programmes des uns et des autres montrait en effet combien cette question de la langue française était absente des priorités des candidats...

Nous regrettons aussi vivement qu'à l'occasion de sa nomination, la nouvelle et peut-être éphémère ministre de la Culture ait ignoré la proposition d'entretien avec une délégation de nos responsables associatifs pour prendre connaissance et s'informer de nos travaux et doléances.

Il n'en demeure pas moins que, conformément aux décisions prises lors de notre assemblée générale ainsi que lors de nos conseils d'administration, l'essentiel de nos travaux est concentré depuis quelques mois autour de notre présence massive destinée à être remarquée à l'occasion du **XIX^e Sommet de la Francophonie**, qui se tiendra les **4 & 5 octobre prochains** à Villers-Cotterêts et à Paris.

À l'heure où j'écris ces lignes, grâce à l'énergie de notre secrétaire général et de certains de nos administrateurs, grâce à l'aide précieuse de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles qui nous a permis d'entrer en relation avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, notre projet de marche « festive » à Paris, le 5 octobre 2024, entre l'Institut du Monde Arabe et le Village de la Francophonie, s'est sensiblement enrichi :

- En nombre, puisqu'une petite dizaine de nos associations sœurs nous ont rejoints pour porter le projet et y participer ; la coopération entre associations francophones & francophiles mise en place permettra d'assurer une visibilité maximale à la société civile pendant cette période exceptionnelle.
- En qualité, puisque – au-delà de la marche –, il est envisagé d'assurer une présence effective de nos associations au **Village de la Francophonie hébergé par le CENTQUATRE-Paris, du 2 au 6 octobre 2024**, autour d'une programmation variée (conférences, débats, tables rondes, performance poétique...)
- La tenue d'une conférence de presse à Villers-Cotterêts, le 4 octobre, est également au programme.

De surcroît, un plan de communication sur l'ensemble de ces événements sera déployé avec le concours d'une agence spécialisée.

Ainsi, notre projet dénommé « **Initiatives francophones** » se structure un peu plus tous les jours au fil de l'été et à quelques mois de l'événement. Un été studieux pour nous autres, qui restons sur le pont, dans l'objectif d'honorer la Francophonie et d'affirmer simultanément l'engagement de la société civile pour notre langue.

L'**Engagement pour notre langue française**, document élaboré par *ALF*, constituera d'ailleurs l'un des outils de promotion proposé à la signature des participants, comme de vous-mêmes, chers lecteurs, tout au long de ce XIX^e Sommet et au-delà.

Catherine Distinguin

Français et Francophonie dans les institutions

Communiqué de presse AnnusHorribilis2024, 25 avril 2024

Les urgences françaises en vue du XIX^e Sommet de la Francophonie d'octobre 2024

Le Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie, créé le 18 juin 2020 (en 2024 : 38 associations, 198 personnalités membres), a suivi avec intérêt le voyage officiel du Premier Ministre Gabriel Attal au Canada et au Québec. Il salue les engagements forts souscrits au nom de la France et du Québec par les Premiers Ministres des deux pays frères en faveur de la protection et de la promotion du français partout, d'abord dans leurs deux pays.

L'année 2024 est marquée par d'autres événements très importants pour le français : 30 ans de loi Toubon ; élections européennes post-coup d'État de la Commission faisant de la langue anglaise une « langue commune » donc de travail unique, au mépris des Traités européens et du statut de langues de travail du français et de l'allemand ; J.O. d'été en France ; Sommet de la Francophonie en octobre, le 4 à Villers-Cotterêts et le 5 à Paris. Le Haut Conseil appelle donc le gouvernement français à rester cohérent avec les engagements généraux souscrits au Québec, **en** :

- facilitant le vote de la proposition de loi sur le français, en partie inspirée par la loi 14 votée en 2022 par le Québec en sursaut, et déjà soumise par le Haut Conseil au Parlement français ;
- faisant, post-Brexit, du français (et de l'allemand avec l'appui de Berlin ?) dans les institutions européennes un enjeu des élections de juin ;
- évitant qu'aux J.O. le français, langue olympique faisant foi, et officielle du pays **hôte**, soit (vraisemblablement ?) débordé par l'anglais ;
- présentant au Sommet d'octobre un ensemble de mesures en faveur du français et de la Francophonie de nature à écarter la crainte légitime de nos partenaires de devoir constater le désintérêt du gouvernement français.

Le Haut Conseil suggère en outre au Président de la République présentant le 4 octobre à ses invités la **Cité internationale de la langue française**, par lui inaugurée le 30 octobre 2023, d'épargner à lui et à la France la honte et le ridicule de reconnaître que la première institution internationale heureusement prévue dans ce haut lieu si symbolique, l'**Alliance européenne** pour les technologies des langues ATLT-EDIC, devrait y **travailler en anglais** ! Il doit être encore temps pour déclarer le français langue principale et faisant foi et recourir à la traduction par les services compétents du donneur d'ordres à la Commission européenne à Bruxelles...

Pour le Haut Conseil, son SG **Albert Salon**, ancien ambassadeur, président d'honneur d'*Avenir de la langue française*, membre de *DLF* et de l'*AFRAV*.
Contact : avenirlf@laposte.net

Autres approbations et signatures de membres du Haut Conseil depuis le 14/4/2024 :

1) d'associations :

Académie du Gaullisme, Pt : MYARD, Jacques, député honoraire, Pt du CNR ;
 Alliance Champlain Pt : MIROUX, Daniel, journaliste Nouméa, **Nouvelle Calédonie** ;
 Association C.O.U.R.R.I.E.L., Pt : GASTAUD, Georges, responsable politique ;
 Association des Écrivains combattants (AEC), SG : GILDER, Alfred, essayiste ;
 Avenir de la langue française, Pte : DISTINGUIN, Catherine ; pôle Francophonie du CAS ;
 Carrefour des Acteurs Sociaux (CAS), Directeur : BROQUET, Joël ;
 Cercle littéraire des écrivains cheminots (CLEC), Pt : NAUDET, Alain ;
 Clubs « Penser la France », Pt : PUJO, Jean-Luc, juriste, écrivain, rédac chef ;
 Collectif « Nonautoutànglais », Pte fond : FAISIEN, Valérie, graphiste, poète ;
 Conseil international de la langue française (CILF), Pt : JOLY, Hubert ;
 Défense de la langue française en pays de Savoie, Pt : REYNAUD, Philippe ;
 Droit de Comprendre, Pt : FAVRE d'ÉCHALLENS, Marc, SG Carpette anglaise ;
 Entente-Île-de-France-Québec, Pt : DUBIEF, Serge, Pt d'Essonne-**Québec** ;
 Forum francophone international FFI-France, Pt : SALON, Albert ; mb de CNR et FFO ;
 Forum pour la France (FPF), SG : FOUQUEREAU, Henri ; mb du CNR ;
 Français en Partage, Pt : FERRANDO-DURFORT, Denys, Soc. des Africanistes ;
 Francophonie Force Oblige, franco-québécoise : Pt : RIPAUX Alain, mb d'ALF ;
 Impératif français, Pt : PERREAULT, Jean-Paul, universitaire, (au **Québec**) ;

2) de personnalités à titre personnel :

ANCELET, Daniel, v-Pt de l'Académie de la Poésie française (APF), mb d'ALF ;
 BERTHET, Lucien, SG de DLF-Savoie ; mb de Alpes-**Léman-Québec** ;
 BISSAINTHE, Gérard, ancien recteur univ Port-au-Prince, et ministre d'Haïti ;
 CARRON, Philippe, enseignant, Pt du Collectif Langue française en **Suisse rom** ;
 CARTIER, Gérard, ingénieur, poète et critique ;
 CHARPENTIER, Gérard, Pt Collectif Francomania (France, **Floride, Québec**) ;
 CORVEZ, Alain, colonel (2S), mb du CNR et d'ALF ;
 DARLOT, Christian, chercheur ENST, « français dans les sciences », mb d'ALF ;
 DENIARD, Philippe, ancien Pt du CLEC (Cercle littéraire écrivains cheminots) ;
 DEVATINE, Flora Aurima, poétesse, ancienne directr de l'Académie **tahitienne** ;
 DUHAMEL, Serge, Inspecteur général de l'Éduca. Nat., ancien trésorier d'ALF ;
 GAUCHERAND, Claude, Contre-amiral (2S), écrivain ; mb d'ALF ;
 GENDEBIEN, Paul-Henry, Pt-fon du Mouvement Wallonie-France ; (**Belgique**) ;
 GIRARDIN, Marcel, ancien président de DLF-Savoie, mb de l'AFRAV ;
 GRIESMAR, Denis, traducteur, ancien vice-Pt de la SFT ;, cofond. du FFI-France ;
 LÉVESQUE, Gilbert, cofondateur de Francophonie Force Oblige ! (au **Québec**) ;
 MANSUY, Yves, ancien haut fonctionnaire, mb d'ALF et de DLF ;
 MBOUOBOUO, Daouda, Pt de la Société des Poètes et Artistes du **Cameroun** ;
 MORIN, Muriel, ancienne présidente de l'AILF, conseillère du HC, SG adjointe d'ALF ;
 (S.A.) MURAT Joachim, Prince, chef d'entreprise, candidat aux élec. européennes ;
 ROUSSET, Marc, économiste, essayiste, auteur de « Comment sauver la France » ;
 TRÉMOLET, Claude du, général (2S) ; Pt Amicale École militaire Haute Montagne ;
 VERDIER, Marie-Hélène, écrivain, essayiste « La guerre au français », mb ALF ;
 WILTZER, Pierre-André, ancien ministre de Coopération et de la Francophonie ;
 ZEMMAL, Françoise, chargée de mission au Haut Conseil ; Forum p. l. France ;

Nota bene : dans la liste complète ci-jointe des 197 membres du Haut Conseil, tous saisis le 15 avril, aucun n'a, à ce jour, manifesté le refus de signer ce communiqué.

À la Cité internationale de la langue française, Gallimard présente sa Pléiade de la Pléiade (6 mai 2024)

Dans ce nouvel épisode, Marie Sorbier nous fait découvrir la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts où s'est déroulée la présentation par Gallimard de sa dernière Pléiade consacrée aux poètes de la Pléiade.

Après nous avoir emmené visiter les sites archéologiques d'AlUla dans le désert d'Arabie saoudite, Marie Sorbier continue son Grand Tour en nous emmenant à la Cité internationale de la langue française, qui a ouvert ses portes en novembre dernier à Villers-Cotterêts dans l'Aisne. Le site accueille de nombreux événements pour mettre en valeur la langue française, et c'est pour cette raison que les éditions Gallimard ont décidé de venir y présenter leur nouvelle Pléiade, la 671^e, consacrée à la Pléiade, ce groupe de poètes de la seconde moitié du XVI^e siècle, mené par Ronsard et Du Bellay, qui perfectionna la langue française.

L'occasion de découvrir dans un premier temps cette nouvelle Cité de la langue qui prend place dans le château de Villers-Cotterêts construit par François 1^{er} au début du XVI^e siècle. Le lieu est rentré dans la postérité grâce à la célèbre ordonnance de 1539 que le roi signe là-bas et qui impose le français comme langue unique pour les actes juridiques et administratifs. Il s'agit du plus ancien texte de loi à être toujours en vigueur, près de 500 ans après sa promulgation. Le château qui tombait en ruine depuis plusieurs décennies a été choisi en 2018 par le président Emmanuel Macron pour accueillir cette Cité de la langue. Un lieu qui offre aux visiteurs un parcours permanent et une programmation d'événements autour de la langue. Et comme le rappelle son directeur Paul Rondin, cet endroit n'est pas figé comme pourrait l'être un musée :

« Ce n'est pas du tout un musée, ce n'est pas du tout un conservatoire de la langue, c'est au contraire un endroit où on montre que le français va bien parce qu'il est pluriel et qu'une langue est extrêmement vivante parce qu'elle change, parce qu'elle est augmentée en permanence. C'est vraiment un endroit de monstration de ce qu'est la langue. (...) car encore une fois la langue est vivante parce qu'elle se compose, se décompose, se recompose en permanence. »



© Cité internationale de la langue française – CMN

Haut Conseil International de la Langue Française et de la Francophonie (HCILFF)

À Monsieur Gabriel Attal, Premier Ministre, Hôtel Matignon, 57, rue de Varenne 75007

Paris, le 16 avril 2024

Monsieur le Premier Ministre,

C'est avec confiance et assurance que vous avez su raviver la flamme de l'Alliance espérée au Québec, nécessaire à nos deux pays, autour de notre communauté d'histoire, de culture et de langue.

Le **Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie*** que j'ai l'honneur de représenter, attendait ce sursaut qu'il suggéra dans son envoi du 3 avril, heureusement constaté dans vos propos qui ont soulevé des espoirs :

« Il y a une singularité majeure entre la France et le Québec. Pour nous l'histoire n'est pas le passé, c'est l'éternité. Cette langue, cette histoire, nous en sommes fiers. Et c'est par cette langue et cette histoire que nous continuons à écrire le présent et que nous continuerons à écrire l'avenir. Ce ne sont pas, cette langue et cette histoire, des limites, ce sont des fondements. Les fondements de notre fraternité. »

Vous avez signé avec le Premier ministre du Québec, M. François Legault, une déclaration sur la langue française :

« Réaffirment la priorité qu'accordent leurs gouvernements à la promotion et à la protection de la langue française, au moment même où elle est confrontée à de nouveaux défis. Ils reconnaissent l'importance de collaborer et de mettre en commun leur expertise pour promouvoir la langue française, sur tous les continents et dans toutes les sphères de la société, y compris les espaces numériques, afin d'assurer la pérennité d'une culture, d'une vision du monde et de valeurs qu'ils ont en commun. »

Pour ce faire, le Québec a déjà adopté la loi 14 (ex- 96 de mai 2022) qui protège et assoit la primauté du français en tout point, mieux que la loi 101 de 1977 au Québec, qui avait déjà inspiré la loi Toubon de 1994 en France.

Inspiré à nouveau par la loi 14, le Haut Conseil international, fort de ses 38 associations et 198 personnalités membres, a rédigé une ébauche de révision profonde de la loi Toubon, afin d'y inscrire notamment l'emploi des nouvelles technologies, et le respect du primat de la langue française en matière de représentativité, de publicité, d'affichage...

L'ébauche de proposition de loi a été présentée aux députés et sénateurs afin qu'à l'aide de leurs juristes ils la déposent sur le Bureau de leur Chambre respective.

Cette action de nos associations s'inscrit dans une démarche plus générale en faveur d'un nécessaire **sursaut** des pouvoirs publics français censés mieux défendre ces intérêts fondamentaux de la France : le français et la Francophonie. Le Haut Conseil suggère en effet au gouvernement de saisir l'exceptionnel « alignement des planètes » en l'occurrence d'échéances pertinentes offert à notre combat en 2024 : 30 ans de la loi Toubon ; élections européennes ; J.O. d'été en France – chance rare d'y réaffirmer la place du français à la fois 1^{ère} langue olympique et langue du pays hôte – ; et le Sommet francophone d'octobre, le 4 à Villers-Cotterêts et le 5 à Paris, où la France doit éviter à tout prix une humiliation redoutée non sans raisons.

Nous souhaitons ardemment pouvoir vous présenter nos chantiers et actions et vous prions de bien vouloir accorder une audience à une délégation de 4 ou 5 présidents d'associations et personnalités du Haut Conseil dont vous trouverez ci-joint la liste des membres et une présentation des activités.

L'heure – l'année ! – est à l'action en commun dans le noble esprit des déclarations signées et accords bilatéraux conclus lors de votre très encourageante visite au Québec : l'avenir de la place de la France, du Québec, et de l'ensemble du monde francophone, en dépend.

Veillez, Monsieur le premier Ministre, recevoir l'expression de notre très haute considération, et du profond besoin que nous éprouvons de ne pas voir déçues la confiance et l'espérance que vous avez fait naître chez beaucoup d'entre nous.

Albert Salon, docteur d'État ès lettres, ancien ambassadeur de la France, cofondateur et Secrétaire général du Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie, cofondateur et président d'honneur d'Avenir de la langue française (ALF).

L'Académie de la Carpette anglaise, présidée par Philippe de Saint-Robert, ancien Commissaire général à la langue française, va décerner son prix d'indignité linguistique en décembre 2024. *Avenir de la langue française (ALF)*, qui en est un membre particulièrement actif avec *Défense de la langue française (DLF)*, rappelle ici les noms des « lauréats récipiendaires » depuis 2018. La liste complète est disponible sur Wikipédia. On constate malheureusement que l'État (au plus haut niveau, hélas !) et les services publics, sont les premiers contempteurs de la Constitution et de nos lois. (Albert Salon)

2023 : Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française de développement « pour avoir donné à des événements relatifs à l'Afrique francophone des titres en anglais notamment à sa propre fête, en février 2023 : "*Let's start together – The party*" » ;

2022 : Emmanuel Macron, pour ses nombreuses entorses à la Constitution, dont l'article 2 dispose que « la langue de la République est le français », qui est aussi langue officielle de la plupart des institutions internationales, notamment l'acceptation par l'exécutif français de l'usage dominant de l'anglais dans le fonctionnement de l'Union européenne, alors que cette langue n'est la langue nationale d'aucun État membre ;

2021 : Gérald Darmanin, pour avoir mis en service une nouvelle carte nationale d'identité sous-titrée en anglais uniquement, quand l'Allemagne fait figurer trois langues sur la sienne ;

2019 : La Banque postale, pour avoir dénommé « Ma French Bank » sa banque mobile. Pour circonstance aggravante, sa campagne publicitaire est en franglais : (« When elle rêve d'eaux turquoises, but ton compte is in le rouge », ou « When tu check la liste de everybody qui te doit de la money ») ;

2018 : Olivier Schrameck, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, pour avoir refusé d'exercer les pouvoirs qui lui incombent en matière de respect de la langue française sur les chaînes de radio et de télévision.

Réuni, le **11 juin 2024** à la brasserie Lipp à Paris, le jury du **Cercle du Tapis rouge** de l'Académie de la Carpette anglaise a décerné son grand prix destiné à distinguer une personnalité ou une entreprise pour son action en faveur de la langue française.

Le grand prix du Tapis rouge 2023 a été attribué ex æquo à :

- **l'Association FRancophonie Avenir (AFRAV)** pour avoir obtenu, après huit ans de procès, du tribunal judiciaire de Metz le changement de « Lorraine Airport » en « Lorraine Aéroport ».

- **M. Gilliat de Staërck**, jeune conducteur breton d'autocars qui, au nom du syndicat CGT de son entreprise Transdev, a obligé la direction de son entreprise à abandonner toute la signalétique anglaise qu'elle comptait imposer.

Ces succès illustrent l'opposition croissante de la société française au tout en anglais !

Par ailleurs, le jury se félicite de voir fleurir diverses démarches qui adaptent et renforcent, à l'image des initiatives québécoises, la loi de protection de la langue française (dite loi Toubon) mal appliquée et devenue insuffisante.

Membres du Jury : Eugénie Bastié, Paul-Marie Coûteaux, Philippe Deniard, Benoît Duteurtre, Marc Favre d'Échallens, Yves Frémion, Guillemette Mouren, Natacha Polony, Albert Salon, Marie Treps, Ilyes Zouari sont membres du Cercle du Tapis rouge, ainsi que les associations suivantes : *Avenir de la langue française (ALF)*, Cercle des écrivains cheminots (CLEC), *Collectif unitaire républicain pour la résistance, l'initiative et l'émancipation linguistique (C.O.U.R.R.I.E.L.)*, *Défense de la langue française (DLF)* et *Le Droit de comprendre (DDC)*.

Contact : **Marc Favre d'Échallens**, courriel : parlerfranc@aol.com

Bernard Pivot (1935-2024), le magicien des mots

Main dans la Main, Montréal, par Gilbert Levesque (GilbertLevesque2024@outlook.com)

NDLR : du Québec, du grand Québécois Gilbert Lévesque, membre de notre Haut Conseil international, nous vient ce vibrant hommage à Bernard Pivot, notre éminent passeur de littérature, qui a su, à maintes reprises, donner la parole à des écrivains non français, francophones ou non, et particulièrement aux fortes plumes du Québec !

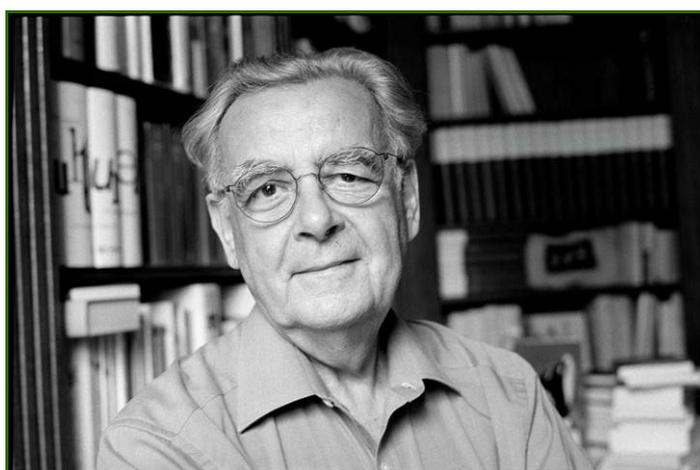
Vaillant militant de la langue française, partisan du « Québec, un Pays », homme du Saguenay, du Lac Saint-Jean, ancré à Péribonka, où il créa le musée Louis Hémon, l'auteur français de *Maria Chapdelaine*, qui y vécut il y a bien plus d'un siècle ! Albert Salon.

Il s'est éteint, il y a peu, au lendemain même de son 89^e anniversaire de naissance, le 5 mai dernier. Aussitôt, sur les ondes françaises, allait émerger un tsunami d'hommages, abordant l'homme tous azimuts, avec ses capacités, son pouvoir, sa noblesse, sa grande humilité ; alors qu'il tint l'antenne télévisée durant plus de trente ans. Or, c'est la France entière qui est passée par son Gai savoir. Car enfin, il eut à son répertoire quelque 724 émissions d'Apostrophes ; qui furent suivies, sur les mêmes ondes, par Bouillon de culture, qui donnait dans la même veine lettrée.

Des milliers d'heures d'antenne, d'écoute, de témoignages éloquents, livrés par les plus grands écrivains d'alors, autant que par de simples débutants. Ainsi visionnée, récemment, sur internet, la reprise de la 724^e émission, j'y ai retrouvé de grands noms que j'avais lus, mais dont je ne connaissais pas toujours la physionomie : tel un Marcel Jouhandeau, capté au soir de sa vie [...] Je fus moins sensible aux propos de Marguerite Duras, définitivement trop libidinale. Mais assurément davantage séduit par la grande Yourcenar ; notamment par l'assurance de son propos qui, savant parfois, plein d'érudition, avait le mérite d'être accessible à tous ses lecteurs. En fait, elle s'exprimait tel un grand livre. Mais que de beaux et nobles invités : j'y ai reconnu avec bonheur ce cher Yves Berger (Grasset) qui rendit un hommage grandiloquent au Québec français. Je fis la connaissance de Gilles Lapouze, l'auteur de *L'Éloge de la carte postale*, tant aimé. Parmi les voix d'Amérique retenues : l'incontournable Gaston Miron, l'un de nos grands poètes qu'il m'est arrivé de croiser fréquemment, rue du Bac, là que logeait un temps le Centre culturel

de la Délégation générale du Québec, en la capitale française : voisin du Grand Marché. Mais également une Antonine Maillet, suffisante, gonflant à dessein sa revendication acadienne; de quoi effriter sa propre fierté d'appartenance, sans oublier la sublime Mme B., comme Bombardier.

Cette série télévisée, diffusée tous les vendredi soirs, allait faire sauter toutes les cotes d'écoute. Mais que de grands noms faut-il encore citer : Brassens, Devos, l'unique ; Fabrice Luchini, le génie, Serge Gainsbourg, entre deux vins, Henri Troyat, Hélène Carrère-d'Encausse, Secrétaire d'Académie ; Cesbron, Modiano, Philippe Sollers et jusqu'à Julien Green, qui n'y passa qu'une seule fois : cette prestation, figurant parmi les dix premières, n'ayant point été enregistrée. Sans oublier l'inoubliable Jean d'Ormesson, ni surtout Georges Simenon, le prolifique. Or, à l'issue de ce succès planétaire, le mobilier de l'émission fut vendu à l'encan et la recette versée aux Amis de la BNF, la Bibliothèque Nationale de France ; avec lequel fruit de vente, la BNF sut acquérir près de la veuve de Boris Vian trois manuscrits originaux de l'œuvre, qui méritaient d'être conservés. En notant que, Boulevard Saint-Germain, à Paris, au-dessus du Café de Flore, Boris Vian avait pour voisin, nul autre que Maurice Ravel, le sublime auteur du *Boléro*, dont le tempo était repris à l'infini. S'étant perdu dans les abysses de la mémoire, à la fin de ses jours, il avait demandé : « **Mais qui donc a écrit cela ?** » Attendu que notre magicien des lettres et des mots avait reçu, un autre jour, nul autre que le grand Jean Cocteau lui-même qui, à lui seul, s'ingénierait à résumer le propos éloquent des 80 invités de prestige de la toute dernière émission, en déclarant : « **Je suis un mensonge qui dit toujours la vérité !** » Comment mieux se dire ? Salut, grand homme et bonne et sublime Éternité ! Un admirateur inconditionnel qui, en vous, salue le plus parfait autodidacte qu'il ait jamais croisé, Librairie du Square, à Montréal : mais alors là, quel verbe, quelle éloquence, quelle jonglerie, toute pleine de curiosité, de joie de vivre, si généreusement partagée ! Montréal, ce 10 mai 2024, **Compagnon de route...**



©Téléstar, 2010, "Bernard Pivot, les années Apostrophes"

Comment expliquer le succès des chansons francophones dans le monde ?

Ce 19 juin, au Château de Villers-Cotterêts dans l'Aisne, s'ouvre la toute première exposition de la Cité Internationale de la langue française : "C'est une chanson qui nous ressemble" aborde la question de la diffusion de la langue française dans le monde par un prisme original, celui de la chanson. Pourquoi des gens du monde entier écoutent-ils de la chanson en langue française ? C'est la question à laquelle répond le journaliste **Bertrand Dicale***, commissaire de l'exposition.

« Pourquoi des gens qui ne sont pas de nationalité française, qui n'ont pas de parents français, qui ne vivent pas dans un pays qui, pour des raisons historiques ou politiques, est tourné vers la France, écoutent-ils de la chanson en langue française ? Pourquoi, dans les années 1950, des gens écoutaient-ils Juliette Gréco, alors qu'ils ne comprenaient pas grand-chose à ce que disait une chanson de Jacques Prévert, de Jean-Paul Sartre ou de Raymond Queneau ? Pourquoi, aujourd'hui, des gamins et gamines dans les cités du monde entier écoutent-ils de l'Aya Nakamura, sans comprendre le français ? »

La chanson française, projection d'une idée de la France

La réponse se trouve sans doute dans l'imaginaire commun que véhiculent toutes ces chansons, passées et présentes, à commencer par "Les feuilles mortes", succès mondial écrit et composé par Jacques Prévert & Joseph Kosma, et interprété par Juliette Gréco en 1951.

« Que l'on soit une ménagère américaine, allemande, russe, ou à Hong Kong au début des années 1950, en entendant ce disque, on ferme les yeux et on n'est plus dans sa situation normale et personnelle du moment. On est dans un Saint-Germain-des-Prés mythifié, on prend le café avec Jean-Paul Sartre et les poètes, on est aux Champs-Élysées, avenue Montaigne près des magasins de mode... On projette une idée de la France. Et c'est ce que portent les artistes avec eux, souvent », déclare Bertrand Dicale. Ce rayonnement français continue aujourd'hui, à travers des chanteuses comme Aya Nakamura, qui supplante à l'étranger les rappeurs français les plus en vue, selon le journaliste :

« À l'étranger, ce que l'on voit, c'est une Française avec une mode libre, originale, singulière [...] et que l'on associe depuis l'étranger à la langue française, à Paris, à la France ».

Un style, mais aussi et surtout une histoire, celle de la rue, que transmet tout ce répertoire de chansons au monde entier : « Nous sommes le pays de la Marseillaise, la chanson française la plus célèbre dans le monde. Nous sommes le pays de l'Internationale, du Déserteur, des révoltes, des barricades, des résistances. Et cette langue parle aussi au monde entier pour cette raison-là. »

80 % de voix de femmes

Juliette Gréco, Françoise Hardy, Céline Dion, Édith Piaf, Joséphine Baker... Elles sont les plus grandes ambassadrices de la langue française dans le monde, et cette exposition leur fait aussi honneur, qu'elles aient été rebelles, libertaires, scandaleuses, objets érotiques ou anti-érotiques, incarnant la liberté sexuelle comme la docilité.

« Souvenons-nous, nous français, que le tableau "La liberté guidant le peuple", c'est une femme, pas un homme, avec un flingue à la main. Lorsque l'on voit les carrières des

Jacqueline François, des Line Renaud, des Mireille Mathieu, de ces ambassadrices de la variété française à travers le monde, il y a une espèce d'humilité, de conscience du travail qui contraste avec les égos surdimensionnés des garçons pendant pas mal de générations. Aujourd'hui, Aya Nakamura domine le marché de la musique populaire des adolescents et des jeunes adultes à 90-95 % de la consommation auprès d'artistes mâles. C'est extrêmement significatif d'une différence de genres dans la démarche vers l'autre, vers l'étranger et dans la capacité à tenter l'aventure. »

** journaliste, spécialiste de la chanson française, directeur général du média numérique d'information News Tank Culture depuis 2017*

L'impact de la loi Toubon sur la musique française, *Pause musicale.com*



En 1994, la loi Toubon est promulguée. Cette décision législative vise à protéger et mettre en valeur la musique française face à l'omniprésence des titres anglophones sur les ondes. Son arme principale ? L'instauration de quotas de diffusion obligatoires pour les radios françaises. À travers cet article, nous explorerons le contexte de cette loi, son application ainsi que ses impacts sur le paysage musical français actuel. (6 mai 2024)

Le contexte de la loi Toubon et l'influence sur la musique en France... Qu'est-ce que la loi Toubon ? La loi Toubon, du nom du ministre de la Culture de l'époque Jacques Toubon, a été promulguée le 4 août 1994. Elle vise à défendre et promouvoir la langue française, notamment dans les domaines technologiques et commerciaux. Sa portée s'étend également à notre sujet du jour : l'univers musical. *L'influence sur la musique en France...* Pour contrer la domination des chansons en langue anglaise, cette loi impose un taux minimal de 40 % de chansons francophones sur les ondes des radios privées, dont 20 % doivent être consacrés à des nouveautés ou artistes émergents. Avec ces nouvelles directives, nous allons voir comment ont évolué les quotas de diffusion radiophonique. *Les quotas de diffusion...* Dans le cadre de la loi Toubon, les quotas de diffusion sont des pourcentages obligatoires de chansons francophones à diffuser sur les ondes. Ces quotas varient en fonction du type de radio : par exemple, une radio patrimoniale doit respecter un ratio 60 %-10 %.

Origine des quotas de diffusion radiophonique... Ces quotas ont été instaurés originellement en 1986, avant d'être réactualisés en 1994 par l'amendement Pelchat de la loi dite « Carignon ». Cette obligation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

Maintenant que nous avons compris l'origine et l'explication des quotas, passons à leur application concrète au sein des stations radio. *La réalité du respect des quotas par les*

stations radio : l'application des quotas par les radios privées... Avec la mise en place de ces législations, les radios privées ont dû revoir leur programmation musicale. Mais comment s'est déroulée cette transition ? Quels ont été les défis rencontrés ?

L'évolution et les controverses autour des quotas... En 2016, un amendement durcissant encore plus ces règles a créé des tensions entre le gouvernement et certaines radios, entraînant plusieurs réunions de crise au ministère de la Culture. Aujourd'hui encore, ces quotas alimentent le débat public. Ils ont certes bousculé le paysage radiophonique, mais quel a été leur impact sur la musique française actuelle ?

La diversité musicale : un objectif atteint ? C'était l'un des objectifs principaux de ces quotas : augmenter la diffusion de nouveaux artistes et créer une véritable diversité dans le paysage musical français. Mais est-ce vraiment le cas ?

Le renforcement de la cohésion nationale par la musique. Outre la diversité musicale, l'autre grand objectif de cette loi était de renforcer la cohésion nationale, en faisant du français la langue commune à travers la musique. Ce volet mérite également notre attention. Cependant, cette loi n'a pas été sans conséquences pour les radios. Les répercussions controversées de la loi sur le secteur radiophonique.

Le bouleversement des stations radio... Avec l'arrivée des quotas, c'est tout l'écosystème radiophonique qui a dû se réadapter. Les changements majeurs engendrés par ces nouvelles obligations ont créé des tensions au sein du secteur. Des tensions persistantes. Même plus de vingt ans après son application, les quotas alimentent toujours les conversations et suscitent encore aujourd'hui des débats passionnés.

Mais contre toute attente, ils auraient joué un rôle inattendu dans l'essor d'un genre musical particulier, le rap français.

Les quotas, un tremplin pour le rap ?... Si les quotas ont été instaurés pour protéger la chanson française traditionnelle, ils ont également eu un effet bénéfique sur le développement de certains genres musicaux, comme le rap français. Avec cette obligation de diffuser un certain nombre de titres francophones, les radios ont diversifié leurs programmations, permettant à de nouveaux styles musicaux d'émerger.

Quo vadis quotas ?...

Et après plus de deux décennies de mise en application, quelles sont les perspectives d'avenir pour la chanson francophone ? Après plus de vingt ans d'application, la question de l'efficacité des quotas sur la diffusion et la promotion de la chanson francophone reste toujours d'actualité. On s'interroge aujourd'hui sur le futur de ces obligations légales.

Si les objectifs initiaux de protection et de promotion du patrimoine linguistique par le biais du quota radiophonique semblent atteints, il convient toutefois d'examiner avec précision son bilan global et ses perspectives d'évolution.

Le ministre de la Culture du Luxembourg, Éric Thill, visite la Cité internationale de la langue française, à Villers-Cotterêts

La stratégie pour la promotion de la langue luxembourgeoise, approuvée par le gouvernement luxembourgeois, prévoit une exposition permanente sur la langue luxembourgeoise et les langues au Luxembourg (18 mai 2024)



Le ministère de la Culture s'efforce de créer une exposition attrayante vivante, diversifiée et interactive sur la situation linguistique unique au Luxembourg. C'est pourquoi le ministre de la Culture, Éric Thill, s'est rendu à la Cité internationale de la langue française, sur invitation de l'ambassade de France, pour un échange avec la direction de la Cité et avec la commissaire de l'exposition, Barbara Cassin. Le 18 juin, il a été reçu par Paul de Sinety, délégué général à la langue française et aux langues de France, au ministère de la Culture, et Paul Rondin, directeur de la Cité.

Lors de son allocution, le ministre s'est montré impressionné par l'expérience immersive et l'approche créative de la Cité : « La visite d'aujourd'hui a renforcé notre volonté de concevoir une exposition permanente sur la langue luxembourgeoise et la situation linguistique unique au Luxembourg, de son histoire et de son futur, invitant les visiteurs de tous âges à explorer notre patrimoine vivant et apprécier son importance pour notre société. »

Le château historique est un lieu symbolique pour la langue française, puisque c'est là que François I^{er} signa en 1539 la célèbre ordonnance rendant obligatoire l'usage de la langue française à la place du latin dans les actes administratifs et judiciaires. Il a été entièrement rénové à la demande du président français, afin de faire de la Cité internationale un lieu vivant de la langue française, un lieu qui invite les visiteurs à un voyage à travers la langue française et la francophonie.

Dossier

Le mythe de l'horreur coloniale française au sud du Sahara, Yves Montenay (16 mai 2024)

Je ne suis pas un partisan de la colonisation, au contraire : en tant que libéral, je m'y serais opposé au XIX^e siècle. Mais nous sommes au XXI^e siècle, la colonisation a eu lieu et elle appartient à l'histoire. Le problème est que cette histoire est pour l'instant totalement

fantasmée. L'objet de cet article est de rétablir certains faits historiques pour pouvoir raisonner aujourd'hui.

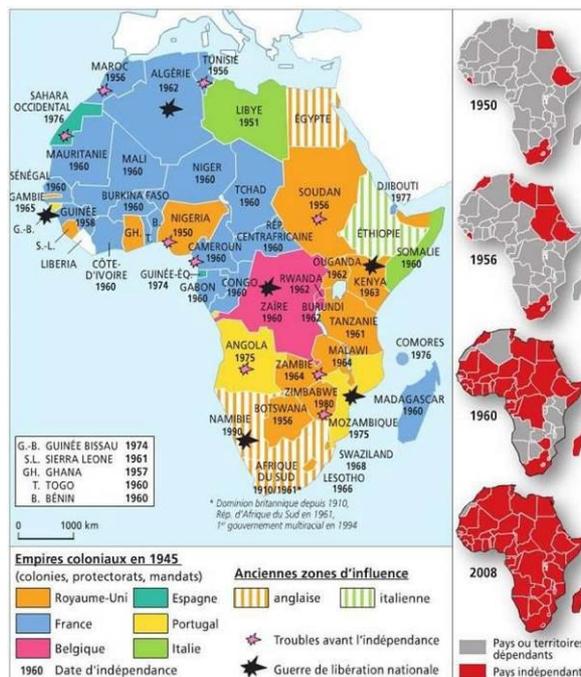
J'insisterai sur deux points essentiels particulièrement oubliés de l'époque coloniale : la suppression de l'esclavage et la paix civile, avant de rappeler que « le pillage économique » de l'Afrique par la France est une légende. Je m'adresse plus particulièrement à mes amis subsahariens, victimes d'une vision historique biaisée par leurs responsables politiques, qui s'en servent pour masquer les vrais problèmes d'aujourd'hui. Je précise que si j'évoque parfois l'Afrique anglophone, mes exemples s'appliquent surtout à l'ancienne « Union française », et non, notamment, à la RD Congo.

Une histoire paralysée par l'idéologie « décoloniale »

Personnellement, je m'efforce de recueillir les témoignages des personnes encore vivantes ayant vécu la colonisation et la période néocoloniale qui a suivi, qualifiée aujourd'hui de « *fausse indépendance* ». Hélas, ils n'ont que rarement laissé des traces écrites sur leur analyse de la situation coloniale et les rapports qu'ils ont faits à l'administration française sont purement techniques, c'est-à-dire limités à leur action en matière sanitaire ou agricole par exemple. D'où le portrait suivant : le « colon » français type en Afrique subsaharienne était un fonctionnaire colonial, civil ou militaire. Il est souvent seul dans « le bled » ou avec une poignée de « tirailleurs » africains s'il est militaire. Il est donc à la merci des populations locales et il n'aurait pas manqué d'être tué s'il avait rencontré l'hostilité de la population, comme le prétend aujourd'hui la légende. Et s'il était accepté, c'est bien parce que son action apportait « un plus » aux locaux : la fin de l'esclavage et la paix civile, l'arbitrage des litiges et surtout une expertise technique, notamment dans le domaine sanitaire ou agricole. Mais quand je rappelle ces faits historiques, je me heurte au politiquement correct d'aujourd'hui, qui diabolise ces fonctionnaires. Même dans les milieux politiques de droite, tout article sur l'Afrique subsaharienne se doit aujourd'hui d'évoquer « *l'horreur coloniale* » et d'exprimer « *un repentir* » et « *des excuses* » sur l'action des Français à cette époque. Sans cette précaution, l'article sera tout bonnement censuré, y compris dans la presse orientée à droite. Tandis qu'à gauche, cette horreur coloniale est de plus en plus revendiquée comme incontestable, au mépris total de l'histoire ! Dans ce qui suit, je vais parler de l'Afrique subsaharienne ex-française, l'actualité étant focalisée sur le Sahel où le sentiment antifrançais se développe, au moins dans certaines sphères gouvernementales locales. Cela crée une mode intellectuelle suffisamment puissante pour que tout le monde se sente obligé de la suivre.

Un bref rappel de l'histoire de cette colonisation

La colonisation de l'Afrique subsaharienne et d'une grande partie de l'Afrique par les Anglais et les Français, a commencé dans les années 1880 : elle n'aura donc duré que 3/4 de siècle.



Pendant ce temps, à l'autre bout de la planète, d'autres colonisateurs se sont répartis certains territoires : Taiwan et la Corée deviennent des colonies japonaises, tandis que sont officialisés des quartiers ou des bases japonaises, russes et européennes en Chine, pays trop peuplé pour être véritablement colonisé. À l'époque, les Anglais, et dans une moindre mesure les Français, les Hollandais et les Espagnols, sont alors installés en bien d'autres endroits de la planète. Il s'agit de la deuxième vague de la colonisation européenne, à laquelle s'est joint le Japon, la première ayant commencé à la Renaissance et ayant amené notamment au peuplement des Amériques par les Français et les Anglais au nord, les Espagnols et les Portugais au sud.

Parallèlement avait lieu la colonisation d'une partie de l'Asie par les Portugais, bientôt remplacés par les Anglais et les Hollandais, avec quelques miettes pour les Français.

La colonisation de cette partie de l'Afrique par les Français n'est donc qu'un épisode d'un mouvement très général ayant des causes profondes que je n'aborderai pas ici. Je rappelle qu'elle ne faisait pas l'unanimité en France et que notamment les libéraux s'y opposaient. Néanmoins la géopolitique l'emporta. En effet, la France était alors traumatisée par la défaite de la guerre de 1870, avec la perte de l'Alsace-Lorraine et la conscience de la puissance de l'empire allemand.

Il y avait aussi la vieille rivalité avec l'Angleterre, que la mise en place de la colonisation va finir par calmer en 1898, du fait de la nécessité d'une entente franco-anglaise face à l'Allemagne, alliance concrétisée en 1904. Donc la priorité stratégique de la France était d'empêcher les Allemands de s'implanter outre-mer. Il fallait donc arriver avant eux, ainsi qu'avant les Anglais, du moins jusqu'en 1898.

Ainsi, contrairement à ce dont beaucoup d'Africains sont persuadés aujourd'hui, il n'y avait pas de motif économique à la colonisation française.

D'ailleurs les Français sont un peuple d'administrateurs et non de commerçants, contrairement aux Anglais ou aux Hollandais. Je mentionnerai notamment le rôle déterminant de Cecil John Rhodes, grand homme d'affaires anglais et homme politique, qui inspira et parfois pilota la colonisation britannique en Afrique. Alors que, côté

français, les principaux personnages sont des militaires connus pour leur attention aux populations locales, tels Lyautey ou Faidherbe.

D'ailleurs, l'Afrique a coûté cher au trésor français, seules certaines entreprises privées y ont prospéré... et bien d'autres ont coulé.

Je vais maintenant insister sur un point sur lequel la confusion est grande : la colonisation, ce n'est pas l'esclavage, mais au contraire sa suppression.

C'est la colonisation de l'Afrique subsaharienne qui a supprimé l'esclavage

L'esclavage a été supprimé par les deux principales puissances coloniales, la France et l'Angleterre AVANT la colonisation, en 1807 et 1838 pour l'Angleterre (respectivement fin de traite et libération des esclaves) et en 1848 pour la France, après une première suppression à l'occasion de la Révolution française. Or, la colonisation de l'Afrique subsaharienne date des années 1880 et la première préoccupation des nouvelles autorités de l'Afrique subsaharienne a été d'interdire aussi bien l'esclavage local que la traite arabe.

En effet, il y avait depuis toujours un esclavage local. La traite occidentale, abolie donc depuis la première moitié du XIX^e siècle, n'avait fait qu'utiliser, et bien sûr développer, ce marché de la traite locale. Un témoignage parmi de multiples autres est celui d'Ernest Kakou Tigori dont des ancêtres ont été esclaves d'une tribu voisine. Par ailleurs et surtout, le Sahel et l'Afrique orientale étaient ravagés par la traite arabe. Cette traite avait commencé aussi loin que l'on peut remonter dans l'histoire arabe, et donc bien avant l'arrivée des Européens. Au moment de la colonisation européenne, les Arabes, avec leurs fusils modernes, raflaient des villages entiers et certaines régions étaient largement dépeuplées. Ce sont les armées françaises et anglaises qui arrêterent ces razzias. Bref, la confusion entre colonisation et esclavage empoisonne à tort le débat. En Afrique subsaharienne ex-française, ainsi que dans de nombreuses colonies anglaises, on semble avoir oublié que c'est la colonisation qui a supprimé l'esclavage. C'est bien sûr un point positif, mais le mot « positif » semble interdit quand on parle aujourd'hui de la période coloniale.

La colonisation a apporté la paix

Je ne vais pas me lancer dans l'analyse de l'époque coloniale, il faudrait des volumes pour cela. Et surtout il faudrait la situer par rapport à « l'avant » et « l'après », ce qui est malheureusement tabou aujourd'hui. Un point seulement, mais fondamental : une paix civile meilleure qu'avant et qu'après. **Avant ?** En simplifiant, on peut dire que cette partie de l'Afrique était meurtrie par des violences tribales ou avec les voisins arabes du Nord. Certaines de ces violences sont « éternelles » et on les retrouve ailleurs qu'en Afrique : rivalité entre nomades (souvent des Peuls) et sédentaires, recherche d'esclaves dans les tribus voisines ou par des Maghrébins, contrôle de certaines voies commerciales... **Après ?** Ouvrez vos journaux : les massacres ne manquent pas. On retrouve l'opposition sédentaires-nomades (par exemple Peuls ralliés aux islamistes ou soupçonnés de l'être). Par contre la chasse aux esclaves a en principe disparu, quoique dans certaines régions sous contrôle islamiste ou fermées aux journalistes étrangers, je ne serais pas étonné que l'esclavage subsiste sous certaines formes...

Mais de nouvelles violences sont apparues, avec de nouvelles raisons. On peut citer la mainmise de certaines ethnies sur le pouvoir central, entraînant des réactions d'opposition et donc de répression, ou des guerres tribales au sens traditionnel du terme. L'apparition d'un sentiment national (voir les passions pour les équipes nationales de football dans les

compétitions internationales) nourrit de nouvelles rancunes, par exemple dans le nord du Mali, dont les habitants Touaregs ne se sentent pas maliens, ce qui est incompris à Bamako. Il y a aussi et surtout les violences liées à la découverte de nouvelles « richesses » (je préfère parler de malédiction s'agissant du pétrole et d'autres minerais) : prise de contrôle des sites de production ou du trafic en aval..., le groupe russe Africakorps (ex Wagner) n'est pas le seul acteur dans ce domaine ! Bref, l'avant et l'après colonisation font ressortir par contraste la paix civile qui régnait alors, au bénéfice de la très grande majorité de la population. On peut faire un parallèle avec la *pax romana* qui a permis le développement économique de l'Empire romain, notamment dans sa partie africaine.

Après les indépendances, beaucoup de ces fonctionnaires coloniaux sont restés comme coopérants : c'est la période dite « néocoloniale » qui dans la plupart des pays a été une période de calme et de relative prospérité, contrairement à la connotation négative qu'à ce terme aujourd'hui : taxée de « fausse indépendance » à déblayer par une « révolution ». Ces « révolution » déclenchent en général un appauvrissement profond. J'ai pu observer de près celle de Madagascar, plus ou moins inspirée de l'expérience chinoise et nord-coréenne, qui a entraîné l'écroulement du pays avec le départ d'une grande partie des Français, mais aussi de l'élite malgache. J'ai noté les souvenirs de participants enthousiastes au début, catastrophés ensuite par les résultats. La Côte d'Ivoire, le Burkina, le Bénin, le Mali... ont aussi perdu au moins des années de développement, sans parler de la Guinée qui a fait cette révolution dès l'indépendance avec l'écroulement et les répressions que l'on sait.

Le contraste avec l'Angleterre

Par contre, une erreur de la colonisation française est d'avoir envoyé comme fonctionnaires des techniciens, certes dévoués aux populations locales, mais qui avaient une vue « administrative » du développement, alors que ce dernier doit se faire de préférence par le secteur privé. Cette vue « administrative » était celle de la plupart des élites françaises et perdure encore aujourd'hui. Cela s'est traduit par la mise en place d'une administration avec les défauts français, notamment l'idée que c'est l'administration, et non le secteur privé, qui est à la source du progrès économique. De leur côté, les Anglais ont colonisé bien sûr pour des raisons géopolitiques, mais surtout pour y développer le « business » de leurs entreprises. Le cas emblématique est celui de Cecil John Rhodes, magnat notamment des diamants puis homme politique inspirant la colonisation britannique. C'était une vue plus terre-à-terre que celle des Français, mais qui a été plus efficace dans un premier temps.

60 ans après, cette différence s'est atténuée et ce qui distingue aujourd'hui les divers pays anciennement colonisés, c'est la qualité de leur gouvernance. L'Afrique francophone se développe maintenant mieux que l'Afrique anglophone. C'est une illustration de plus que les conséquences de la colonisation sont maintenant très lointaines.

La Françafrique

Parlons maintenant de la « Françafrique » si décriée. En fait, il s'agit d'une appréciation politique et non économique qui évoque « la consanguinité » entre élites africaines et élites françaises (dont les services spéciaux), et dont le président Senghor est l'exemple le plus accompli. Cette consanguinité vient tout simplement du fait que la plupart des responsables politiques de la période qui a suivi les indépendances avaient commencé leur

carrière en France (et se sont souvent mariés à une Française) notamment comme représentants de leur pays alors seulement autonome. C'est une combinaison de l'impatience des jeunes de remplacer les Français et les élites d'alors, et l'influence de l'URSS (aujourd'hui relayée par la Russie...) qui explique la fin de la période néocoloniale... Et une bonne partie du sous-développement actuel ! Parmi ce qui est reproché à la colonisation et à la période néocoloniale, il y a le franc CFA et la langue française.

Le franc CFA

Supprimer le franc CFA est une très ancienne revendication africaine basée sur un fantasme total : leur politique économique serait « entre les mains de la France » et cette dernière « les exploiterait ». Pourtant les hommes politiques au pouvoir se gardent bien de concrétiser cette revendication. En effet, la « souveraineté monétaire » se concrétise par une difficulté de gestion considérable, comme en témoignent les autres monnaies africaines et notamment celles du Ghana et du Nigéria, deux voisins importants, qui fluctuent et se dégradent rapidement. L'exemple de la France, qui n'a plus de monnaie et utilise l'euro comme l'Afrique (le franc CFA est une fraction d'euro) montre qu'on peut parfaitement se passer de « souveraineté » dans ce domaine !

Un mot sur la francophonie

La langue française est souvent dénoncée comme coloniale, mais, là aussi on est pour l'instant au stade des simples proclamations. En fait, il y a deux cas :

- Les États ayant des dizaines, voire des centaines de langues, comme la Côte d'Ivoire ou le Cameroun, trouvent pratique d'avoir le français comme langue commune. Lorsque plusieurs générations ont été scolarisées en français et que celui-ci est utilisé dans la rue, il devient une langue familiale, puis maternelle.
- Par contre, les États où dominant une langue comme le wolof au Sénégal ou le bambara au Mali sont plutôt sensibles au fait que faire passer une langue locale au statut de langue officielle demande énormément de travail, non seulement pour adapter l'enseignement, mais aussi et surtout pour la mise à disposition en langue locale de l'immense corpus du français (et de quelques autres langues).

On peut ajouter qu'avec l'importance que prennent maintenant les entreprises, la francophonie économique prend un nouveau départ. Et pas seulement du fait des entreprises françaises, mais aussi québécoises ou marocaines, de plus en plus présentes au sud du Sahara.

En conclusion : Ce qu'on peut mettre sur le dos de la colonisation, c'est une gestion plus administrative qu'économique illustrant l'ignorance par les élites françaises des mécanismes du développement. Mais cette ignorance était pire avant, et c'est encore plus manifeste aujourd'hui : dans certains pays, les élites au pouvoir sont surtout préoccupées de « mettre la main sur la caisse » des ressources minières ou énergétiques. Le résultat de leurs turpitudes, et accessoirement de leur ignorance, nourrit la ritournelle de « c'est la faute de la colonisation ». On pourrait dire que la colonisation ne mérite ni cet excès d'honneur, qu'elle a eu au XIX^e siècle et au début du XX^e, ni cette indignité : ce fut un mélange d'idéalisme civilisationnel et d'impérialisme froid au début, et une organisation du développement ensuite. Aujourd'hui la colonisation est taxée d'"horreur coloniale". On la désigne comme l'origine de tous les maux et c'est une catastrophe pour les Africains, à

qui cela cache les vrais problèmes, ceux d'aujourd'hui, qui n'ont plus rien à voir avec la colonisation qui s'est achevée il y a près de 70 ans !

Paris, une capitale économique africaine : chaque semaine des forums et colloques sur les pays africains, des rencontres pour le financement de leurs plans de développement, des coopérations et expertises institutionnelles, de la coproduction du secteur privé, et cela dans tous les domaines : numérique, énergies renouvelables, climat, santé, gouvernance, sécurité, éducation... Autant de réalités qui font de Paris l'une des capitales économiques les plus opérationnelles de l'Afrique en devenir.

NDLR : pour approfondir leurs connaissances sur le sujet, nous incitons nos lecteurs à se référer au livre de Bernard Lugan, *Pour en finir avec la colonisation*, Éditions du Rocher, 2006.

L'Académicien Denis Deschamps, de l'Académie des Sciences d'Outre-mer (Asom) : « Comment faire de la Francophonie économique un réel vecteur d'influence et de croissance ? »

(8 juin 2024)



Denis Deschamps, panéliste de la table ronde dédiée à la francophonie économique, le 7 juin 2024, au siège parisien de l'Académie des Sciences d'Outre-mer. © DR

Le constat dressé ici est sévère voire décapant, et très clair : la France et les Français doivent encore faire de gros efforts pour que la Francophonie – en premier lieu économique, celle dont tout dépend – prospère enfin. Pour cela, l'auteur prend ici le risque de proposer des initiatives concrètes, étant entendu que tout (ou presque) reste encore à faire...

À l'occasion du Festival de la Francophonie organisé en France en 2024 par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'Académie des Sciences d'Outre-mer a décidé d'interpeller le Sommet de la Francophonie prévu à Villers-Cotterêts et Paris les 4 et 5 octobre. Lors d'une journée consacrée le 7 juin 2024 à la Francophonie, l'ASOM a ainsi traité de différents thèmes relatifs à la Francophonie dans le monde, dont la Francophonie économique et numérique comme promesse d'une possible diplomatie d'influence fondée sur la coopération et le co-développement. Intervenant dans le panel dédié à la Francophonie économique, en compagnie de l'Académicien Patrick Sevaistre et modéré

par l'Académicien et Président du CIAN, Étienne Giros, Denis Deschamps y a livré une contribution dont nous reproduisons ci-dessous la version écrite, intégrale.

Au regard notamment de ses enjeux globaux (la « Francophonie sur cinq continents »), on doit en effet toujours considérer la Francophonie comme une promesse encore fragile, porteuse à la fois d'espoir et de la possibilité du désespoir. En effet, si on n'y prend pas garde, on risque très vite d'être fortement déçu, car les prérequis nécessaires ne sont pas vraiment là pour assurer le plein succès de cette Francophonie, qui reste une excellente idée, promue en son temps par d'illustres pères fondateurs, mais qui est portée aujourd'hui par des institutions malheureusement dépourvues de moyens ou d'ambition à sa juste mesure.

Le problème, c'est l'économie

De même que l'étude de l'Antiquité « classique » (grecque et romaine), sinon de l'histoire humaine en général, s'est très longtemps faite en dépit de l'économie, on peut dire que la Francophonie souffre toujours du peu d'entrain de la France et des Français pour l'économie. On l'a dit en d'autres circonstances, le problème de la Francophonie, c'est la France... En fait, serions-nous anglo-saxons et aussi « max-weberiens » que les choses seraient sans doute différentes et parlerions-nous aujourd'hui de « communauté » (négligée, puis oubliée et enfin longtemps abandonnée dans un coin sombre de la Constitution du 4 octobre 1958, avant de disparaître à tout jamais) plutôt que de Francophonie... Mais, ce « commonwealth » francophone, chacun sait que nul en France n'a jamais vraiment souhaité un jour le faire. En effet, nos élites républicaines sont toutes, peu ou prou, issues des mêmes bonnes écoles et universités, qui ne portent pas nécessairement l'entreprise et le marché dans leur cœur. Elles tendent ainsi à préférer naturellement l'institutionnel, les ors des palais ministériels et la gloire des grandes rencontres « au Sommet », aux galères humides du quotidien de l'entrepreneuriat et aux arcanes complexes du secteur privé.

Les organisations qui agissent dans le domaine de la Francophonie n'échappent pas toujours à ce travers bien « français » et peuvent ainsi ne représenter qu'elles-mêmes, sans que les entreprises soient toujours impliquées ou sinon simplement concernées, autrement que de manière marginale ou bien pour contribuer généreusement à leur financement.

Certes, dans ce domaine en particulier, la bonne volonté de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est indéniable, mais on ne peut que regretter l'impact (encore) minime des Missions économiques et commerciales qu'elle organise depuis plusieurs années, malgré le courage qu'il a fallu à sa Secrétaire générale et à ses équipes pour les imposer et les mettre en place. De même pour le programme D-CLIC, formez-vous au numérique avec l'OIF, initié en 2021, mais qui nécessite sans doute aujourd'hui une vraie réorientation stratégique, compte-tenu notamment de l'évolution rapide des technologies (on y reviendra dans le développement de cet article).

« On se gargarise volontiers de chiffres trompeurs... »

En tout état de cause, on ne saurait s'en suffire, même si les différentes institutions concernées, y compris le gouvernement de la France, peuvent trouver cela déjà très encourageant et se satisfaire pleinement de cet aspect quelque peu « méta-économique »

de la Francophonie économique, qui se traduit le plus souvent par des rencontres régulières de haut niveau et toujours ponctuées de personnalités ministérielles et illustres présidents de faïtières et de grands groupes. Bien évidemment, ces dernières années, les Rencontres francophones d'entreprises se sont multipliées, à l'initiative de nouveaux acteurs comme l'Alliance des patronats francophones ou d'autres encore... tous étant d'ailleurs parfaitement justifiés à faire état de leur réel succès ; mais, pour autant, ces rencontres sont le plus souvent malheureusement sans grande conséquence, sinon d'ordre « métapolitique » (comme la valorisation de syndicats patronaux et d'organisations intermédiaires diverses, parfois en perte de légitimité...)

Aussi, dans le cadre des grandes réunions internationales francophones, on se gargarise volontiers de chiffres trompeurs, surtout lorsqu'on évoque des masses francophones qui ne correspondent en fait pas du tout à la réalité. Citons ainsi le Sénégal, pays francophone par excellence (et peuplé aujourd'hui de plus 18 millions d'habitants), mais dont à peine 10 % de la population parle effectivement français...

Plutôt que ces chiffres mirifiques de la Francophonie, qui doivent vraiment être pris avec la plus extrême prudence, il faudrait donc surtout évoquer ce que nous pouvons sans doute appeler le « miracle » francophone, c'est-à-dire cette réalité – particulièrement palpable en Afrique (même si on ne saurait mettre de côté l'Amérique du nord et l'Asie du Sud-est) – qui se traduit par la capacité qu'ont des gens d'origines diverses et souvent très lointaines (Afrique centrale et région du lac Tchad, Afrique de l'Ouest et Sahel, Afrique de l'Est et Océan indien, Afrique du Nord et Méditerranée, France et Europe...) à se parler directement et bien se comprendre, parce qu'au-delà de la langue française, un même état d'esprit est partagé entre eux.

Osons le dire, surtout pour travailler ensemble et construire des partenariats durables, le français vaut beaucoup mieux qu'un anglais à la fois mal maîtrisé et mal compris, qui explique d'ailleurs beaucoup de problèmes que nous avons avec les institutions communautaires européennes et certaines organisations internationales qui pratiquent volontiers un « globish » indigeste. Mais c'est là un autre débat, même s'il est aussi révélateur de la perte d'influence de la Francophonie, nonobstant les déclarations récemment faites par des magistrats et diplomates français qui disent agir encore en faveur de « l'influence par le droit » (sans résultat probant) ...

Bâtir une influence francophone, est-ce encore possible ?

De ce point de vue, on ne saurait dire que tous « les clignotants sont au vert ». Loin de là. Ainsi, quand on regarde en face la dégradation réelle de la relation de la France avec l'Afrique, on serait presque tenté de désespérer... même si on peut dire que : Cette crise de confiance concerne en fait également l'Europe qui exporte ses normes et ses droits en Afrique, mais qui peut aussi et « en même temps » y appliquer ce que d'aucuns appellent une forme de « double standard ». Cependant, quand on regarde cela de plus près encore, on constate que les Italiens, les Espagnols, les Allemands, les Belges et tant d'autres Européens (Slovènes, par exemple...) profitent bien aujourd'hui du repli français sur le continent africain ;

Cette évolution négative prend son origine dans la tendance qu'ont certains de nos gouvernants français (fussent-ils pourtant relativement jeunes par rapport aux glorieux « anciens » du continent...) à prendre encore de haut leurs homologues ou correspondants africains. Mais, avec un peu d'efforts de notre part (et sans doute pas qu'un peu...), cela peut vraisemblablement évoluer, mais cette fois dans un sens positif, conformément à ce que le Cian (Conseil des investisseurs français en Afrique) rappelle régulièrement : les entreprises françaises ont toujours toute leur place en Afrique et y jouent encore un rôle tout à fait indéniable (...), qui peut se développer (à condition cependant de recevoir tout l'appui nécessaire pour cela !)

Reconnaître et harmoniser les interdépendances

Ainsi, de même que nous sortirons sans doute un jour de la situation de crise ouverte entre la France et l'Afrique (produit d'une guerre hybride, qui est menée à la fois sur le terrain par l'Africa Corps / Wagner et sur le plan cognitif par des « panafricanistes » de tout poil, agis par des puissances qui ne sont même pas occultes), nous aurons très vraisemblablement une Francophonie économique plus expansive, si elle fait bien la preuve qu'elle contribue à la stabilité, à la paix et au progrès, grâce à la reconnaissance des interdépendances et également à la nécessité de les harmoniser (avec une mise en cohérence par des coopérations conduisant à des partenariats équilibrés, fondés sur le secteur privé).

Certes, la route est encore longue pour que cette solution puisse se co-construire, mais nous devons fermement y croire et nous doter d'une même forte volonté (et de moyens adéquats) pour que l'influence francophone, fondée sur les entreprises et le secteur privé, puisse un jour damer le pion au « soft power » que des grandes multinationales (le plus souvent américaines, mais pas seulement...) jouent sur les opinions publiques africaines. Le combat n'est pas encore perdu et le numérique peut/doit être un moyen essentiel pour le mener heureusement à son terme. Comme disait un de nos grands diplomates/écrivains : « Le pire n'est pas toujours certain... » En effet, faisons ensemble un rêve d'Afrique, que la Francophonie devrait nous permettre d'assumer...

Un projet de formation numérique, responsable et entrepreneurial en Afrique francophone

Comme chacun sait, le continent africain voit affluer chaque année des dizaines de millions de jeunes sur le marché du travail et se révèle difficilement capable d'absorber cette main-d'œuvre souvent mal ou peu qualifiée, mais toujours avide d'apprendre et d'entreprendre. La jeunesse africaine évolue en effet dans un tissu économique propice à l'entrepreneuriat, mais celui-ci se caractérise en pratique par la « débrouillardise » et la gestion « au jour le jour », sans autre forme de soutien, qu'il soit technique ou financier. De fait, les organisations intermédiaires africaines d'appui aux entreprises (chambres consulaires, patronats...) sont le plus souvent sous-dotées en moyens humains, pédagogiques et financiers, pour appuyer efficacement ces entrepreneurs. Aussi, on constate que ces structures sont généralement encore peu formées dans l'intégration de la Responsabilité sociale des organisations (RSO) dans leur modèle de gouvernance, ce qui nuit à la volonté de rendre les entrepreneurs et futurs entrepreneurs africains à la fois

responsables et durables. Afin d'assurer plus fermement la croissance africaine, il convient ainsi de soutenir le secteur privé du continent par la formation des jeunes talents, moyennant le renforcement de leurs compétences managériales et sociétales, avec notamment le recours au numérique et également des immersions dans des structures d'incubation/accélération ou dans des entreprises pour favoriser un échange d'expériences et de savoir-faire.

Un appui renforcé à la diffusion du numérique en Afrique francophone

Le programme D-CLIC de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), par-delà la phase pilote mise en œuvre depuis 2021, devra être sensiblement amplifié, pour permettre aux populations africaines, en particulier les jeunes et les femmes, d'accéder aux bases qui leur sont nécessaires pour interagir avec le numérique et mieux assurer leur employabilité durable et leur insertion économique. En d'autres termes, D-CLIC vise d'abord à résolument remédier à l'illectronisme en « alphabétisant » les populations africaines francophones par rapport aux usages du numérique et ses nouveaux enjeux (Intelligence artificielle ; Cybersécurité...) Au-delà, le programme porte sur la formation des jeunes et des femmes à certains métiers du numérique (choisis parmi les 193 métiers recensés en 2022) adaptés à l'expansion des marchés ; plus particulièrement le développement web/mobile, le marketing et la communication numérique. Enfin, D-CLIC se traduit par un accompagnement de la gouvernance numérique des organisations publiques et institutions administratives qui gèrent les populations. Souhaitant agir plus résolument encore pour réduire la fracture numérique dans l'espace francophone grâce à un usage plus inclusif des technologies numériques et également l'amélioration de l'acquisition de compétences techniques adaptées, l'OIF veut aujourd'hui augmenter l'impact de son programme D-CLIC en démultipliant le nombre des personnes formées dans les pays cibles. Cette ambition de l'OIF doit pouvoir être largement soutenue par les acteurs publics et privés qui interagissent aujourd'hui avec la Francophonie.

Un soutien nécessaire à la transition écologique en Afrique francophone

Il s'agirait là de permettre aux entreprises africaines d'engager une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) dans leur modèle de gouvernance, afin de permettre à celles-ci de contribuer, moyennant l'intégration des préoccupations sociales, environnementales, éthiques et également de durabilité dans leurs activités économiques, à une transition réussie vers des modèles économiques sociaux, durables et inclusifs sur le continent africain. Grâce à une formation « Francophonie Impact » dont ils devraient pouvoir bénéficier avec le soutien d'un bailleur (à définir), les entrepreneurs francophones seraient ainsi en mesure de :

- Optimiser les processus de production et d'approvisionnement peu gourmands en eau et en énergie ;
- Générer un modèle de gouvernance plus inclusif ;
- Améliorer l'image de leur entreprise auprès de la clientèle et accéder à des marchés premium, exigeants et sensibles aux modes de production vertueux ;
- Répondre aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et faciliter ainsi l'octroi de prêts et de financements durables auprès des institutions bancaires.

À condition de trouver un bailleur (à définir), ce programme « Francophonie Impact » pourrait en fait constituer le parfait pendant écologique du programme numérique D-CLIC de l'OIF, qui devrait aussi pouvoir être complété par une action d'accompagnement de l'entrepreneuriat francophone. Le secteur privé africain pourrait être très sensiblement dynamisé grâce au renforcement des compétences en management et en gestion de ses entrepreneurs et futurs entrepreneurs. Au terme d'une formation adaptée, les jeunes entrepreneurs africains devraient ainsi disposer de meilleures compétences techniques et professionnelles pour la gestion et le développement de projets entrepreneuriaux. Pour cela, des structures (incubateurs/accélérateurs) et entreprises francophones (hors pays d'Afrique) pourraient accueillir en immersion (6 semaines) des responsables d'entreprises et futurs entrepreneurs africains, de 18 à 35 ans (avec un objectif de 60 % de femmes), afin de renforcer leurs compétences dans la bonne gestion de leur activité pour en faire de véritables « champions ».

Outre la professionnalisation des entrepreneurs et futurs entrepreneurs africains, cette immersion aurait pour avantage de permettre aux structures d'accueil de prendre la mesure des spécificités économiques et culturelles des différents pays francophones du continent africain, avec leurs implications pour les entreprises et structures qui y sont implantées et qui s'y développent. En d'autres termes, on pourrait dire que ce dispositif d'immersion devrait faire le lien entre les économies d'Afrique et le reste de l'espace francophone. Pour conclure avec optimisme, on dira que la Francophonie économique a ceci de bien pour elle : tout reste encore à faire !...



Salle des séances de l'ASOM durant la conférence © DR

L'édition au Maroc : analyse de la Fondation Al Saoud

Le rapport annuel de la Fondation du Roi Abdul-Aziz Al Saoud sur l'état de l'édition marocaine pour l'année 2022-2023 met en lumière les tendances majeures qui façonnent la scène éditoriale nationale, notamment dans les domaines de la littérature et des études en sciences humaines et sociales, par Nadia Ouiddar, le 9 mai 2024, *Le Matin*.

L'écriture et la publication au Maroc demeurent largement dominées par les hommes. Selon le rapport de la Fondation du Roi Abdul-Aziz Al Saoud sur l'état de l'édition marocaine pour l'année 2022-2023, parmi les 3 482 titres produits durant cette période, les

productions masculines représentent 82,22 %. Et ce malgré l'élargissement progressif de l'accès des jeunes filles à l'enseignement supérieur, notamment dans les domaines de connaissance couverts par ce rapport : les études littéraires, linguistiques, humanitaires et sociales. Les autrices marocaines se concentrent surtout sur la littérature (182 travaux littéraires). Elles s'intéressent également aux questions sociales (68 titres), aux études juridiques (65 titres), à l'histoire (49 titres), ainsi qu'aux études littéraires (33 titres). La langue d'écriture prédominante des autrices marocaines reste l'arabe (64,64 %), tandis que la production féminine en français représente 27,5 %, dépassant ainsi la moyenne générale de la production en français, qui est de 17,72 %.

Répartition linguistique

Les ouvrages imprimés dominent le paysage éditorial marocain, représentant 92 % du total des publications. Ce rapport met en évidence la tendance persistante à l'arabisation dans le secteur de l'édition marocain. Au cours de la période examinée dans ce rapport, l'utilisation de la langue arabe dans la production littéraire et intellectuelle marocaine a représenté environ 79,1 %. Les publications écrites en langue arabe occupent une part significative avec 78,29 % du total, suivies par le français à 17,72 %. Les publications en amazigh et en anglais représentent respectivement 1,51 % et 2,58 %. Pour sa part, la diffusion numérique au Maroc (8 %) se caractérise par une forte présence du français, notamment dans les domaines de la recherche, tels que l'économie, la gestion, la finance et les études politiques.

« Les statistiques de distribution linguistique des livres numériques ont révélé une forte présence de la langue française avec 84 titres, suivie de l'arabe avec 63 titres, puis de langue anglaise avec 44 titres », indique ledit rapport.

Répartition des publications par domaines disciplinaires

La production littéraire marocaine, comprenant romans, nouvelles, poésie et théâtre, occupe une place essentielle dans le secteur de l'édition. 22,03 % du total des livres publiés (soit 658 titres) au cours de l'année 2022-2023 étaient des publications papier, dont 25,84 % étaient à compte d'auteur. Cette observation peut être interprétée comme l'une des raisons expliquant l'absence de publication numérique dans le domaine de la création littéraire marocaine, en plus des études littéraires qui représentent 7,57 % de la production totale. Les études juridiques se positionnent en deuxième position avec 424 titres (14,2 %), suivies par l'histoire avec 352 titres (11,79 %), puis les études islamiques avec 298 titres, et les travaux portant sur des questions sociales (265 titres).

Les traductions

Au cours de la période 2022-2023, le total des traductions publiées au Maroc était de 193 titres, représentant 6,46 % de l'ensemble des titres publiés. En ce qui concerne les langues, l'arabe, en tant que langue cible, a dominé avec un total de 150 titres traduits en plusieurs langues vers l'arabe, principalement le français (87 titres, soit 58 %), suivies par l'anglais (30 titres, soit 20 %) et l'espagnol (13 titres, soit 9 %). En revanche, la langue amazighe, en tant que langue nationale officielle, n'a été traduite que dans 8 livres, dont la moitié était des œuvres littéraires. Pour ce qui est du français, en tant que langue étrangère prédominante au Maroc, 25 livres ont été traduits. En ce qui concerne les langues sources, le français était en tête avec 99 titres, suivi de l'arabe (32 titres), puis de l'anglais (27 titres). L'amazigh n'a été traduit que dans cinq textes.

L'Assemblée nationale condamne à l'unanimité l'idée de rendre le Québec bilingue (*Le Devoir*, 4 juin 2024)

Un député fédéral lavallois a suggéré que le Québec serait plus fort en n'ayant pas que le français comme langue officielle.

Dans un vote qui a recueilli l'appui de l'unanimité des élus, l'Assemblée nationale « rejette vigoureusement » les propos du député lavallois du Parti libéral du Canada Angelo Iacono affirmant que le Québec serait plus fort s'il était un État officiellement bilingue. La motion a été présentée mardi par le ministre québécois de la langue française, Jean-François Roberge, conjointement avec des députés du Parti libéral du Québec, de Québec solidaire et du Parti québécois. L'Assemblée nationale souhaite également rappeler « son histoire riche, ponctuée de gestes audacieux pour défendre et assurer la vitalité de sa seule langue officielle, le français ». Elle affirme également « sans nuance » que « la force de la nation québécoise ne réside certainement pas dans le bilinguisme, mais dans son caractère distinct, avec sa culture unique et dans sa spécificité résolument francophone ». Au terme du vote, où 106 députés se sont prononcés en personne ou électroniquement, le leader parlementaire adjoint du gouvernement, Éric Caire, a demandé qu'une copie de la motion soit envoyée à la Chambre des communes et au député fédéral Angelo Iacono.

Des propos irrespectueux...

« Je crois que le Québec, et je crois que le Canada, devrait être un pays bilingue, pour être plus fort et pas être seulement une province unilingue francophone, parce que là vous allez écarter les autres qui veulent apprendre le français », avait déclaré le député qui représente la circonscription d'Alfred-Pellan. Tour à tour, des représentants du Bloc québécois, du Parti conservateur du Canada et le ministre québécois Simon Jolin-Barrette – celui qui a piloté la réforme de la Charte de la langue française – ont dénoncé ces propos, les jugeant notamment irrespectueux. Le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue au pays. Le Québec a le français pour unique langue officielle. Les huit autres provinces du pays n'ont que l'anglais comme langue officielle. Avec des informations de **Patrice Bergeron**, à Québec.



Le Président des États-Unis ose critiquer la protection législative du français au Québec, *Le Devoir*, 26/1/2024

NDLR : L'impérialisme EU dans sa splendeur. Albert Salon

Le gouvernement Biden a des « préoccupations » sur l'affichage en français au Québec

Plus tôt ce mois-ci, le gouvernement Legault a affirmé que la majorité des entreprises étaient déjà conformes aux nouveaux critères sur l'affichage commercial dans la province. Le projet de règlement sur la langue d'affichage commercial au Québec a des échos jusqu'à Washington. Le gouvernement américain a partagé ses préoccupations avec le gouvernement fédéral, plus tôt cette semaine. L'administration Biden a exprimé ses préoccupations, mercredi, dans le cadre d'une rencontre entre hauts fonctionnaires des deux pays.

Les États-Unis ont « partagé leurs préoccupations à propos des dispositions de la loi 96 sur l'affichage commercial et leurs potentielles conséquences pour les entreprises américaines, incluant les petites et moyennes entreprises », écrit le Bureau du représentant américain au commerce, dans un bref communiqué résumant les sujets discutés durant la rencontre.

Le Bureau n'a pas précisé quelles étaient ses préoccupations et n'a pas répondu à nos questions envoyées vendredi en avant-midi.

Les commerces ayant pignon sur rue au Québec ont jusqu'au 1^{er} juin 2025 pour que le français occupe un espace « deux fois plus grand » sur leur vitrine, selon un projet de règlement publié dans la *Gazette officielle* du gouvernement du Québec, le 10 janvier. Ce projet de règlement vient préciser l'application de certaines dispositions de la loi 14 (plus connue sous le nom de projet de loi 96). Il fait encore l'objet de consultations jusqu'à la fin février. Derrière son langage diplomatique, l'administration Biden vient d'envoyer « un signal », souligne Michel Rochette, président du Conseil canadien du commerce de détail (CCCD) pour le Québec. « *Il faut comprendre qu'il y a une inquiétude du côté américain et on doit l'adresser cette crainte-là.* »

Les règles sur l'affichage commercial soulèvent bien des inquiétudes, constate Éliane Ellbogen, avocate en droit de la propriété intellectuelle du cabinet Fasken à Montréal.

« *Depuis un an et demi, on se fait contacter quasiment tous les jours avec des questions, surtout les plus petites et moyennes entreprises. [...] On fait face à beaucoup d'incompréhension, honnêtement, et de surprise, par rapport aux critères qui leur paraissent ultra-exigeants.* »

Le projet de règlement sur l'affichage commercial pourrait entraîner d'importantes dépenses et démarches administratives pour les commerces qui devront modifier leurs enseignes, souligne M^{me} Ellbogen.

« *Par exemple de faire toute l'analyse à savoir s'il faut faire un changement de marque, explique l'avocate. Est-ce qu'il faut changer l'enseigne ? Dans de nombreux cas, il faut justement mettre à jour l'enseigne pour s'assurer de respecter le critère de la nette prédominance du français.* »

Plus tôt ce mois-ci, le gouvernement Legault a affirmé que la majorité des entreprises étaient déjà conformes aux nouveaux critères sur l'affichage commercial. Québec estime

que le coût total pour se conformer au règlement sera d'entre 7 millions \$ et 15 millions \$, pour l'ensemble des entreprises. Cette estimation est toutefois mise en doute par l'industrie. « Ce qu'on nous dit, c'est que ça peut être environ 50 000 \$ à 100 000 \$ par enseigne, rapporte M^{me} Ellbogen. Pour un détaillant qui aurait juste une dizaine de succursales, ça pourrait représenter un coût d'un million. » D'ailleurs, Fasken « explore la possibilité » de contester des dispositions sur l'affichage commercial devant les tribunaux. L'argument analysé serait que les dispositions sur l'affichage commercial de la loi québécoise entreraient en conflit avec le droit fédéral des marques et que le droit fédéral serait prépondérant, dans ce cas. Les détaillants ont jusqu'à juin 2025 pour se conformer à la loi. L'industrie juge le délai « très serré », souligne M. Rochette. Si le projet de loi 96 a été adopté en 2022, les précisions du projet de règlement, pour leur part, ne sont sur la table que depuis quelques jours.

« Il y a deux ans, on disait qu'ils auraient trois ans pour s'adapter, ce qui n'est pas tout à fait exact, nuance le porte-voix de l'industrie. Le compte à rebours est déjà commencé, mais on ne connaît pas encore les règles du jeu. »

Dans l'attente, les commerçants ne peuvent pas entreprendre de démarches coûteuses avant d'avoir la confirmation que le règlement sera adopté tel quel. « Les commerçants doivent attendre la mouture finale pour être sûrs d'être fidèles et de respecter les règles », souligne M. Rochette. À Québec, le ministre de la Langue française, Jean-François Roberge, répond que le français « sera toujours vulnérable au Québec » et qu'une intervention était nécessaire. On assure que l'Office québécois de la langue française (OQLF) va « offrir un accompagnement de qualité aux entreprises qui ont des questions à propos du droit linguistique québécois ». « Notre gouvernement fait la preuve constante qu'au Québec, on peut défendre le français et offrir un environnement accueillant pour les entreprises », réagit le ministre dans une déclaration écrite.

Brèves

La question de la langue, selon Antonio Gramsci

« Ce qu'on appelle "la question de la langue", écrit Antonio Gramsci, a toujours été un aspect de la lutte politique. En Italie, la question de la langue a été une réaction des intellectuels face à l'écroulement de l'unité politique, sous le nom "d'équilibre des États italiens." Elle représente la tentative, dont on peut dire qu'elle a réussi pour une bonne part, de préserver et même de renforcer une couche intellectuelle unitaire, dont l'existence devait revêtir une grande importance au XVIII^e et au XIX^e siècle, pendant le *Risorgimento*. » C'est le grand sociologue marxiste qui s'exprime ainsi. Ses analyses au sujet de "la langue nationale et sa grammaire" sont d'une grande actualité et richesse. Ici, nos partis (de droite, de gauche ou du centre) restent muets sur la question de la langue, plus cruciale que jamais. En ce qui nous concerne, la "couche intellectuelle unitaire" (et interpartis) est représentée actuellement par toutes les associations de défense et de promotion du français ; en attendant – ce qui se dessine – la coalition inter-partis pour peser réellement sur la question de la langue. (Cf. : *Gramsci dans le texte*, aux Éditions sociales, p. 675 et sq.)

Jean-Louis Chédin, membre d'ALF.

Quelques indications complémentaires sur le Sommet de la Francophonie d'octobre 2024 à Villers-Cotterêts et Paris

Le « ronron des Sommets » sera tout de même, en l'occurrence, marqué par quelques éléments intéressants de la « Francophonie d'action » évoquée dans notre éditorial (p.1) : la chanteuse française Yseult Onguenet, choisie par le Président « marraine du Sommet », se trouvera à la tête d'un groupe de mille jeunes ambassadeurs de beaucoup de pays membres de l'OIF porteurs de projets relatifs à la langue de Molière. Yseult est une chanteuse française née le 18 août 1994 à Paris. Très tôt la jeune femme baigne dans un univers musical riche et passe autant de castings que possible. Chanteuse d'électro pop, après s'être fait connaître grâce à la Nouvelle Star 2014, elle publie en septembre 2014 son premier single « La Vague ». Les associations françaises pour le français et la Francophonie préparent de leur côté un accompagnement culturel pertinent du Sommet. La réélection pour quatre ans de la Secrétaire générale de l'OIF, Rouandaise seule en lice, ancienne ministre des Affaires étrangères du Président Paul Kagamé, est aussi au menu du Sommet qui se prolongera dimanche 6 octobre entre représentants de cet espace de 321 millions de francophones, appelés, selon des observateurs optimistes, à devenir 750 millions en 2050, grâce à l'Afrique. **Albert Salon**

La Résistance du Québec

NDLR : L'auteur de ce texte, M. Paul St-Pierre Plamondon, député du Québec, président du Parti québécois (PQ), parle ici du Premier Ministre du Québec, et décrit les forces qui s'opposent à la souveraineté du Québec. Un 3^e référendum était demandé par des indépendantistes. Albert Salon

François Legault m'explique « ce que je n'ai pas compris » à ses yeux, à savoir qu'un référendum perdant « réduirait le rapport de force du Québec face à Ottawa ». Ce qu'il refuse de s'avouer à lui-même, c'est que nous n'avons déjà aucun rapport de force avec Ottawa. C'est ce que six ans de caquisme auront démontré, avec comme conséquence la pire crise du logement et le pire déclin du français de notre histoire, en plus d'un sous-financement chronique de nos services publics découlant du gaspillage de nos impôts envoyés à Ottawa. En clair, ça peut difficilement aller plus mal qu'après six ans à se faire dire non sur tout ce qu'il y a de « vital » à la « survie de la nation », c'est presque impossible d'échouer davantage dans notre rapport de force avec le fédéral. On fait littéralement rire de nous comme en témoigne la dernière rencontre Legault-Trudeau, et le déclin du Québec qui en découle est foudroyant. La peur de perdre ne doit donc pas nous paralyser, car il n'existe aucun scénario pire que celui d'accepter sans broncher le déclin et la marginalisation que le Canada nous réserve et qui est déjà en marche. Nous sommes condamnés à gagner.



Courrier des lecteurs

Au-delà des incertitudes électorales, il est temps d'actualiser la loi Toubon

L'année 2024 est marquée par le trentième anniversaire de la loi relative à l'emploi de la langue française dite « loi Toubon ». Promulguée le 4 août 1994, celle-ci a rappelé et consacré le rôle du français dans l'enseignement, le monde du travail, l'action des services publics et les échanges. C'est une garantie d'égalité et d'accès à l'information au quotidien. Le bilan de la loi Toubon est contrasté. Elle a atteint ses objectifs en matière d'information du consommateur et de droit du travail. En revanche, ses effets sont incertains sur la communication audiovisuelle. Elle reste largement méconnue pour la communication des acteurs publics et souffre d'une formulation imprécise concernant les marques. Enfin, les messages publicitaires diffusés en anglais ne sont que rarement accompagnés d'une traduction française d'importance équivalente, ce qui agace les consommateurs.

Afin d'actualiser la loi Toubon, de mieux la faire connaître et respecter, huit associations* attachées à la défense et à la promotion de la langue française ont publié une série de propositions à l'intention des parlementaires de toutes couleurs politiques. Elles concernent un certain nombre de domaines, dont l'Internet, la communication institutionnelle, les annonces aux voyageurs, les enseignes ou les instances internationales. Ces propositions sont destinées à constituer le socle d'une proposition de loi.

Au-delà des aléas électoraux actuels, elle doit permettre aux parlementaires de manifester leur attachement commun à la langue « qui nous fonde et qui nous soude ». Comme l'a écrit Fabrice Luchini, « les politiques devraient en priorité réfléchir à cette force-là ».

Pierre Gusdorf - Défense de la langue française

**Alliance Champlain, Cercle Littéraire des Écrivains Cheminots, CO.U.R.R.I.E.L., Défense de la langue française, Entente Île-de-France Québec, France-Louisiane Franco-Américaine, Francophonie Force Oblige, Le Français en partage.*



Parutions signalées

Philippe Rossillon, pionnier de la Francophonie



La une du *Devoir* du 12 septembre 1968 où Pierre Elliott Trudeau dénonce Philippe Rossillon comme étant un "agent de la France"

NDLR : C'est à la suite du colloque « Philippe Rossillon, l'inventeur de la Francophonie » à Sciences Po le 7 septembre 2023, que ce correspondant québécois du Devoir (de Montréal) à Paris, a commencé, à la lecture de ce livre : Philippe Rossillon, l'inventeur de la Francophonie, de Bernard Lecherbonnier, et de nos documents associatifs, à rédiger cet article bien documenté et axé sur l'inauguration le 30 octobre 2023 de « notre » Cité de la Langue française, à Villers-Cotterêts. Notre ami Christian Rioux contribue magnifiquement à ce que l'auteur du livre, le Haut Conseil et nos associations souhaitent ardemment : « Réveiller les consciences endormies ». Albert Salon.

Son nom semblait avoir sombré dans l'oubli, les derniers qui l'avaient côtoyé étaient souvent décédés, l'homme ne semblait donc pas avoir laissé un souvenir impérissable. Et voilà que, sans même qu'il s'agisse d'un anniversaire, coup sur coup, Philippe Rossillon est l'objet à Paris d'une biographie et d'un colloque à Sciences Po. Quelle mouche a donc piqué les organisateurs ? À l'heure où la Francophonie semble sur le point de sombrer dans l'oubli, « il importait de rappeler que ça n'a pas toujours été ainsi et que des hommes comme ça, il n'y en a plus beaucoup pour défendre la langue française ! » affirme du haut de ses 88 ans l'ancien ambassadeur Albert Salon, vieil ami du Québec, qui a présidé pendant vingt ans l'association *Avenir de la langue française*.

Le souvenir de ce pionnier de la défense de la langue française partout dans le monde pourrait-il sortir la Francophonie de sa léthargie ? C'est ce qu'espère le fils de Philippe Rossillon, l'ingénieur Kléber Rossillon, selon qui « la France a depuis trop longtemps abandonné toute politique de la langue française et de la francophonie ». Et cela, en dépit de l'inauguration en grande pompe le mois prochain à Villers-Cotterêts d'une cité internationale de la langue française, qu'il qualifie ni plus ni moins que de « tombeau poétique ».

Une Francophonie militante

Kléber Rossillon se souvient de cette époque où Québécois et Acadiens occupaient parfois pendant des mois la chambre d'amis de la maison familiale. Une époque où son père et sa mère, Véronique Seydoux Fornier de Clausonne, accueillaienent tous ceux qui quelque part dans le monde militaient en faveur de la langue française.

« On ne parlerait probablement plus de Francophonie s'il n'en avait pas été le fondateur et le pionnier », affirme son biographe, Bernard Lecherbonnier. Les deux hommes s'étaient rencontrés pour la première fois en 1969. Étudiant, Lecherbonnier préparait une thèse sur les langues africaines. Il sortit de l'entretien dépité, tant son interlocuteur avait mis en pièces toutes ses hypothèses. « On s'est quittés fâchés. On n'était d'accord sur rien. Je pensais qu'on n'allait jamais se revoir. » Ils travailleront pourtant côte à côte pendant trois décennies.

« Philippe Rossillon était ainsi. Il ne pouvait pas être d'accord avec vous dès le premier abord. Il vous obligeait à aller au-delà de vous-même », dit celui qui publie ces jours-ci *Philippe Rossillon, l'inventeur de la Francophonie* (Descartes & Cie).

Si le nom de Philippe Rossillon est incontournable, c'est qu'on lui doit quelques-unes des réalisations les plus importantes de la Francophonie. À commencer par la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), qui deviendra en 2005 l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

« S'il n'a pas été à l'origine du projet, il est certain en revanche que celui-ci n'aurait jamais vu le jour sans son acharnement à lever tous les obstacles qui encombraient sa route », écrit Lecherbonnier.

Sur tous les fronts

Rossillon avait la confiance de De Gaulle et le soutien total de Pompidou, qui lui confia alors le Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française. Dans ce comité, on trouve des gens aussi prestigieux que l'historien Fernand Braudel, l'éditeur Jérôme Lindon et les écrivains Henri Queffelec, Maurice Genevoix et, plus tard, Julien Gracq.

Pendant toutes ces années, Philippe Rossillon n'aura de cesse de créer en France des commissions de terminologie afin d'adapter le français aux technologies qui montent. « C'est un moderne passionné d'informatique et de traduction automatique qui s'intéresse aussi à la protection du consommateur et à la langue des médias », dit Lecherbonnier.

Il arpente alors tout ce que le monde compte de territoires francophones, de la Wallonie à l'Acadie, du Québec à la Polynésie. Les premiers à cogner à sa porte seront des Québécois, comme l'historien Denis Vaugeois, alors directeur général des Relations internationales du Québec, et l'ancien journaliste du *Devoir* Jean-Marc Léger, qui dirige à cette époque l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), et bientôt l'ACCT. Il faut dire que Rossillon avait attrapé la piquette du Québec lors d'un premier voyage en 1955, où il avait rencontré Jacques Parizeau à l'École des hautes études commerciales de Montréal.

« Les tout premiers militants de la Francophonie étaient les Québécois, dit Lecherbonnier. Ils voulaient dialoguer avec le monde et sortir de leur isolement. En même temps, le Sénégalais Léopold Senghor et le Nigérien Hamani Diori se demandaient comment les Africains allaient maintenir des liens et communiquer entre eux. »

Alors qu'en juin 1966 Diori lance l'idée d'une « Communauté spirituelle des nations qui emploient le français », en janvier 1968, dans une note diplomatique, Rossillon propose au ministre des Affaires étrangères de la France, Michel Jobert, le projet de la Francophonie. Un an plus tard sera créée l'ACCT où, grâce à Rossillon et au lobby québécois à Paris, le Québec aura rang de « gouvernement participant ».

En 1967, Rossillon avait été l'un des organisateurs, avec son ami de toujours Bernard Dorin, de la visite du général de Gaulle au Québec. C'est lors d'un de ses multiples voyages en terres francophones que ce Périgourdin, qui ne prisait pas plus qu'il ne le faut les complications diplomatiques, acceptera l'invitation de se rendre à la Société culturelle manitobaine sans en avertir Ottawa. Le 10 septembre 1968, celui que les rapports de la GRC considéraient comme un « agitateur étranger » sera traité par un Pierre Elliott Trudeau très en verve d'« agent plus ou moins secret de la France ». Michel Jobert défendit le caractère privé de l'invitation, comme le reconnut finalement Trudeau, sans pour autant renoncer à ironiser sur cet « agent non secret ».

« Il est temps de faire savoir à M. Trudeau que son attitude francophobe risque fort de compromettre décidément toutes les relations entre Paris et Ottawa », écrira de Gaulle dans une note diplomatique. « On dit beaucoup de mal de vous à l'étranger. Moi, j'en pense beaucoup de bien », confirmera publiquement le général en présence du principal intéressé.

Réveiller une conscience endormie ?

Toute sa vie, Rossillon sera ulcéré par le conformisme culturel qu'impose au monde la domination de la langue anglaise jusqu'au sein de l'Union européenne. C'est pourquoi, après la Francophonie, il s'investira dans l'Union latine, qui regroupait 36 États membres ayant pour langues l'espagnol, le français, l'italien, le portugais, le roumain et le catalan. Il sera aussi le fondateur des Amitiés acadiennes, qu'il présida pendant plusieurs années. Comme il se passionnait pour l'enseignement des langues régionales en France. C'est lui qui avait organisé en janvier 1968 la célèbre visite de quatre représentants acadiens à l'Élysée, où ils furent reçus par le président. Longtemps avant que l'on parle de diversité culturelle, Philippe Rossillon s'érigea en défenseur des langues menacées.

Dès 1965, dans *De Gaulle et les patries*, il écrira : « Nous rêvons d'un monde où le sentiment et l'organisation d'un destin commun à tous les peuples n'excluraient pas la douillette tiédeur des particularismes, pour autant que les hommes tiennent encore à leur clan, à leur patrie comme à une maison. Nous rêvons d'un monde où les multiples patriotismes d'un homme sensible puissent s'additionner et non s'entrechoquer. »

Trois semaines après sa mort, le 1^{er} octobre 1997 à l'hôtel des Invalides, la ministre Louise Beaudoin rendra hommage à « un modèle de pugnacité et de persévérance » qui savait « que le combat du Québec pour la souveraineté est affaire de continuité et de durée ».

Aujourd'hui, une Délégation générale à la langue de France et aux langues françaises existe toujours à Paris. Mais, renvoyée au ministère de la Culture, elle n'est plus que l'ombre de ce qu'elle fut sous Rossillon. En 1997, le ministre Claude Allègre n'avait-il pas dit qu'il ne fallait « plus compter l'anglais comme une langue étrangère » ? L'exemple de Rossillon pourrait-il réveiller une conscience endormie ? Nul doute que tel est le secret désir de son biographe.

Christian Rioux, le 14 septembre 2023

